

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 juin 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
Point 61 de l'ordre du jour  
**Consolidation et pérennisation de la paix**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 6 juin 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Espagne auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé, établi par le Président, de la première réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, tenue à Alicante (Espagne) les 26 et 27 avril 2017 (voir annexe I), ainsi que le communiqué conjoint adopté à cette occasion (voir annexe II). Cette initiative a été lancée le 23 septembre 2016 en marge de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Román Oyarzun



## **Annexe I à la lettre datée du 6 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Résumé, établi par le Président, de la première réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité**

**Alicante (Espagne), 26 et 27 avril 2017**

#### **Introduction**

Réunissant représentants des gouvernements et des organisations régionales et internationales, le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité est un espace interrégional d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques de source nationale et régionale sur les femmes et la paix et la sécurité créé dans le souci d'améliorer les résultats nationaux et régionaux dans ce domaine.

Dans le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion constitutive du Réseau, tenue à New York en septembre 2016, les membres ont réaffirmé leur volonté de favoriser la participation des femmes aux décisions relatives à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux politiques et aux programmes mis en œuvre au niveau national en matière de paix et de sécurité. Ils ont reconnu qu'il incombait au premier chef aux États Membres de faire en sorte que les engagements pris dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité soient pris en compte dans les politiques et les cadres normatifs nationaux, et rappelé leur détermination à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux à fort impact pour les femmes et la paix et la sécurité. Conscients de la nécessité de formuler plus efficacement ce que doit être l'impact des plans d'action nationaux, les coordonnateurs ont décidé de continuer d'élaborer des stratégies permettant d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux à fort impact.

Dans le prolongement de cet engagement, la première réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux, tenue à Alicante (Espagne) les 26 et 27 avril 2017, a porté sur les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Indirectement recommandés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000), les plans d'action nationaux sont un moyen de prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans toute action nationale, régionale ou internationale menée dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les pays sont encouragés à élaborer des plans d'action afin de reprendre les grands objectifs de cette résolution et des résolutions ultérieures et de les intégrer dans les objectifs nationaux de politique intérieure ou étrangère.

Cette réunion de deux jours a rassemblé une centaine de coordonnateurs nationaux, d'acteurs gouvernementaux et de représentants de la société civile originaires de 61 pays. Après les séances plénières de la matinée du premier jour, les participants se sont répartis en trois groupes de travail consacrés à des sujets revêtant une importance croissante dans le cadre des plans d'action nationaux : remédier aux obstacles structurels s'opposant à l'égalité entre les sexes; associer la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux; prévenir et combattre l'extrémisme violent – le rôle des plans d'action nationaux. La seconde journée a été marquée par des débats avec les représentants internationaux et régionaux, une séance sur les plans d'action nationaux à fort

impact, et une allocution de clôture portant sur l'action du Réseau et sur les prochaines étapes.

### Séance plénière d'ouverture

La séance plénière d'ouverture a été marquée par l'allocution de bienvenue prononcée par Miguel Oliveros, Directeur de Casa Mediterráneo, puis par l'intervention liminaire d'Ildelfonso Castro, Secrétaire d'État espagnol aux affaires étrangères. Le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Román Oyarzun Marchesi, a ensuite animé un débat avec les intervenants suivants :

- a) La Ministre nigériane de la condition de la femme et du développement social, Aisha Jummai al-Hassan;
- b) La Sous-Secrétaire à la consolidation de la paix et au développement et Directrice du Bureau du conseiller de la présidence sur le processus de paix des Philippines, Diosita Andot;
- c) La Secrétaire permanente du Ministère namibien des relations internationales et de la coopération, Selma Ashipala-Musvayi;
- d) Le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Yannick Glemarec.

Les larges débats ont montré que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité garde d'autant plus d'importance que les opérations de sécurité classiques ne suffisent plus à faire face aux menaces et aux instabilités contemporaines. M. Oyarzun a souligné le rôle déterminant que pouvaient jouer les plans d'action nationaux dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et encouragé les coordonnateurs nationaux à retourner à leur poste et à favoriser la mobilisation autour du programme, notamment en sensibilisant les ministères tels que ceux de l'intérieur et de la défense ainsi que les cabinets présidentiels, qui ne travaillent pas nécessairement directement sur ces questions. Les représentants du Nigéria, des Philippines, de la Namibie et d'ONU-Femmes ont ensuite fait part de l'expérience tirée par leur pays ou leur organisation de la mise en œuvre des plans d'action nationaux ou des politiques nationales en matière d'égalité des sexes, de paix ou de sécurité. S'agissant du plan d'action national nigérian, M<sup>me</sup> Jummai al-Hassan a fait remarquer que le concept de sécurité avait été élargi dans le deuxième plan pour faire place aux problèmes de l'extrémisme violent, des soins post-traumatiques, du désarmement et de la démobilisation, et que des plans d'actions locaux ou zonaux avaient été adoptés pour mieux adapter les plans au niveau local. M<sup>me</sup> Andot est revenue sur l'expérience des Philippines et sur le lancement en 2017 du troisième plan d'action national. Ce dernier plan, qui intègre de nouvelles problématiques nationales telles que les violences interethniques et intercommunautaires, le terrorisme et la criminalité organisée, prévoyait des mesures spéciales pour soutenir les organisations de femmes et les programmes d'autonomisation économique. M<sup>me</sup> Ashipala-Musvayi a expliqué que le prochain plan d'action national de la Namibie était le fruit de sessions de réflexion collective organisées au sein du Gouvernement. Elle a également fait observer que les politiques globales du pays en matière d'égalité des sexes avaient permis de faire tomber les barrières structurelles auxquelles se heurtaient les femmes désireuses de jouer un rôle dans le secteur de la sécurité. Elle a également proposé que la Namibie accueille la réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux en 2019. Enfin, le représentant d'ONU-Femmes, M. Glemarec, a indiqué que les plans d'action nationaux devaient garder une

certaine souplesse pour pouvoir s'adapter rapidement aux nouveaux enjeux de paix et de sécurité.

À la suite de la séance plénière d'ouverture, une séance de cadrage a été tenue sur les nouvelles tendances constatées et sur les plans d'action nationaux. La Directrice du Bureau des droits de l'homme du Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, Adela Díaz Bernárdez, a ouvert la séance en rappelant le contexte dans lequel la question avait été retenue et en exposant les objectifs des séances des groupes de travail de la journée. Ensuite, le Vice-Président de l'organisation Inclusive Security, Mirsad Jacevic, a dressé un état des lieux des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité mis en œuvre dans le monde et a relevé que plus de 65 plans avaient été créés ou étaient en cours d'élaboration à ce jour et que plus de 20 pays en étaient déjà à leur deuxième ou troisième plan. Trois intervenants ont ensuite présenté les thèmes examinés par les groupes de travail, en précisant le contexte à partir de leur propre expérience :

a) Obstacles structurels à l'égalité des sexes : Jennifer Wittwer, Conseillère pour les politiques et officier de liaison à la Section paix et sécurité d'ONU-Femmes;

b) Association de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux : Mara Marinaki, Conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes et de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité au Service européen pour l'action extérieure;

c) Prévenir ou combattre l'extrémisme – le rôle des plans d'action nationaux : Mariame Sy, Directrice de la Division Afrique-Asie du Ministère sénégalais des affaires étrangères.

Sans être exhaustif, le présent résumé récapitule les grands points et les principales recommandations à retenir des allocutions prononcées et des travaux des groupes de travail. Plusieurs tendances et recommandations se sont dégagées de l'ensemble des travaux des groupes. Dans le rapport présenté en séance plénière, tous les rapporteurs ont ainsi souligné qu'une meilleure collaboration était nécessaire entre les organes internationaux et régionaux, les autorités nationales et locales, et les organisations de la société civile. Les représentants ont également indiqué qu'il importait d'entretenir la volonté politique et de mobiliser des soutiens en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), en particulier au sein des institutions du secteur de la sécurité, et précisé que l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de cette question devaient être considérées comme un cadre global intégrant plusieurs dimensions, notamment la gestion des ressources humaines, la planification et la conduite des opérations, les mesures spéciales visant à réduire les cas d'exclusion de femmes d'une intervention, et la direction stratégique suivie au sein des organisations opérant dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'une des mesures susceptibles de convaincre ces acteurs, qui a été défendue par les coordonnateurs nationaux et les représentants, consisterait à constituer un large corpus d'études empiriques rigoureuses. Ces études, comme tous les plans d'action nationaux, devraient en outre être en prise directe avec la diversité des expériences vécues par les femmes et les filles en période de conflit, que ce soit sur le plan des intersectionnalités et des populations sous-représentées ou sur celui de la multiplicité des rôles joués par les femmes en période de conflit. Enfin, chaque groupe de travail a souligné à quel point il était essentiel d'associer la société civile à toutes les étapes des plans d'action nationaux, de leur création à leur évaluation en passant par leur mise en œuvre.

### **Remédier aux obstacles structurels s'opposant à l'égalité des sexes**

Les travaux du groupe de travail consacré aux obstacles structurels s'opposant à l'égalité des sexes, qui était animé par M<sup>me</sup> Wittwer, ont été marqués par les interventions des personnes suivantes : Hafida Benchehida, sénatrice algérienne et Conseillère sur la médiation au Centre international de Tolède pour la paix (CITpax); Abeda Osman, Directrice générale de la Direction afghane des droits de l'homme et des affaires internationales des femmes; María Luisa Martino, Directrice de la Direction de la condition féminine au Ministère argentin des affaires étrangères et des cultes.

Les représentants ont reconnu que les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité pouvaient permettre de surmonter les obstacles structurels qui empêchent les femmes de jouer un rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le groupe de travail a examiné les enjeux et les stratégies relatifs aux obstacles structurels qui s'opposent à l'égalité des sexes, en mettant en particulier l'accent sur le secteur de la sécurité, bien que certains aient également évoqué à cet égard la médiation et la diplomatie. Les membres du groupe ont convenu que les principaux défis tenaient notamment à la communication autour du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité – méconnaissance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et manque d'échanges efficaces entre diplomates, organisations et société civile –, ainsi qu'à la difficulté de prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans le cadre de l'action menée en matière de paix et de sécurité et à son incidence sur les résultats opérationnels et la direction des opérations.

Les représentants ont cité un certain nombre de stratégies et d'exemples montrant comment les pays et les organisations peuvent faire tomber les barrières structurelles. Les stratégies évoquées consistaient à former de façon plus complète et plus stratégique le personnel des organisations chargées des questions de paix et de sécurité, de façon à remédier aux carences politiques et de communication à tous les niveaux. Les membres du groupe de travail ont également estimé qu'il fallait intégrer le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité au niveau législatif et doctrinal ainsi que dans les processus de planification et de gestion, et, si nécessaire, spécifier des cibles, des quotas ou bien des mesures spéciales visant à atteindre des objectifs précis et à éliminer les pratiques discriminatoires. Un autre aspect important du travail d'institutionnalisation est la nécessité de prendre systématiquement en compte les principes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la politique de gestion des ressources humaines appliquée par chaque gouvernement au sein des organisations chargées de la paix et de la sécurité, en assurant en toute circonstance l'égalité de chances des personnes des deux sexes.

Les représentants ont également déclaré que les hauts responsables devaient non seulement intégrer l'égalité des sexes dans les politiques institutionnelles mais également défendre et mettre pleinement en pratique les principes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité dans leur travail, en démontrant leur engagement par l'exemple. Ils doivent également défendre et mettre en œuvre les principes d'égalité de traitement entre les sexes et de respect de la diversité, comme autant de moyens d'améliorer les stratégies globales et l'efficacité opérationnelle.

### **Association de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux**

Les travaux du groupe de travail consacré à l'association de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux, qui était animé par María Villellas, chercheuse à l'Université autonome de Barcelone, ont été ponctués par les interventions des personnes suivantes : Patricia Flor, Directrice de la

Direction générale de l'ordre international, des Nations Unies et de la maîtrise des armements au Ministère allemand des affaires étrangères; Ashmia Sesay, juriste hors classe en Sierra Leone; Mavic Cabrera-Balleza, coordonnatrice internationale du Global Network of Women Peacebuilders.

Les participants ont réaffirmé qu'il importait de trouver et de promouvoir des partenariats avec la société civile et les organisations locales spécialisées dans les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Ils se sont félicités de la contribution indispensable qu'apporte la société civile à l'élaboration et à l'application de plans d'action nationaux à fort impact. Ils ont reconnu l'intérêt qu'il y avait, dans un contexte souvent marqué par un manque de temps et de ressources, à adopter une méthodologie intégrée pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action nationaux. Les participants ont également fait valoir à quel point il importait d'associer les représentants de la société civile dès les premières étapes de la conception des plans d'action nationaux et qu'il ne fallait pas se contenter de les consulter ponctuellement à l'issue de l'élaboration. Une participation constante permet également aux représentants de la société civile, qui sont souvent les premiers appelés à mettre en œuvre les activités prévues par les plans d'action nationaux, de s'approprier le processus. Le recours à des méthodes inclusives et collaboratives de mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité appelle également une interface renforcée entre le programme et divers mécanismes de suivi et de communication de l'information, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel et de la Recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Le groupe de travail a relevé que des obstacles importants s'opposaient à la participation et à l'appui soutenus de la société civile, tels que le manque de financements spécifiques et la difficulté d'institutionnaliser la contribution de la société civile tout au long du processus. Les participants ont examiné ce qui pourrait être fait pour remédier à ces obstacles, notamment les mesures visant à officialiser la représentation de la société civile au sein des comités chargés des plans d'action nationaux ou des groupes de travail, et l'importance de la sélection des représentants de la société civile par la société civile elle-même. Selon un des participants, cette mesure permettrait de corriger l'idée que l'on recourrait à la société civile « à la demande », en n'invitant qu'à la dernière minute aux réunions sur le plan d'action national ceux qui se trouvent être disponibles à ce moment-là. Institutionnaliser cette participation permettrait aussi de ne pas subordonner l'envoi d'invitations à la seule présence ou à la bonne volonté d'acteurs gouvernementaux et d'inscrire au contraire cette participation dans la pratique courante. Enfin, l'un des autres problèmes relevés est que, dans la plupart des cas, l'association de la société civile intervient à l'échelon national, alors que l'application des plans, elle, se fait le plus souvent en dehors de la capitale. L'une des solutions possibles consisterait à créer des organes directeurs chargés de l'application des plans d'action tant à l'échelon local qu'à l'échelon national, qui puissent tout à la fois influencer et donner leur avis sur les activités prévues dans les plans.

### **Prévenir ou combattre l'extrémisme violent : le rôle des plans d'action nationaux**

Les travaux du groupe de travail consacré à la prévention ou à la répression de l'extrémisme violent et au rôle des plans d'action nationaux, qui était animés par Ann-Sofie Stude, Ambassadrice finlandaise pour les femmes et la paix et la sécurité, ont été marqués par les interventions des personnes suivantes : Lori-Anne Théroux-Bénoni, directrice de l'un des organes de l'Institute for Security Studies de Dakar; Véronique Joosten, Directrice adjointe de la Direction des droits de l'homme et de

la démocratie au Service public fédéral belge des affaires étrangères; Mary Kaburu, administratrice principale chargée des questions de parité au Ministère kényan de la fonction publique, de la jeunesse et de l'égalité des sexes.

Les participants ont souligné qu'il importait d'aligner les stratégies nationales relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité sur tous les plans et toutes les politiques visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent. La terminologie utilisée autour de la notion d'extrémisme violent a fait l'objet d'un important débat, les coordonnateurs nationaux faisant observer que leurs pays respectifs employaient, dans le cadre de ces stratégies ou de ces activités, une grande variété de termes : prévention et répression de l'extrémisme violent, insurrection, lutte antiterroriste, lutte anti-insurrectionnelle, stabilisation. Si aucune recommandation définitive n'a été formulée sur l'opportunité et la manière d'intégrer la dimension hommes-femmes dans les politiques nationales en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent ou, à l'inverse, sur la façon dont ces questions devraient être intégrées dans les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, les coordonnateurs nationaux ont souligné qu'il importait d'assurer la cohérence politique et l'harmonisation entre ces politiques. Comme l'a fait remarquer l'un des participants, une importante distinction tient au fait qu'un plan de prévention et de répression de l'extrémisme violent peut envisager les facteurs de l'extrémisme violent chez les hommes et les femmes et prévoir des mesures intéressant l'ensemble du corps social, tandis qu'un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité est plus expressément axé sur les femmes, les filles et la problématique hommes-femmes. Les représentants ont fait observer que les plans et stratégies qui n'intègrent pas la dimension hommes-femmes risquaient de souffrir de défauts de conception ou de mise en œuvre et d'entraîner une utilisation inefficace de ressources limitées. Les membres du groupe de travail ont également évoqué la nécessité de mobiliser des champions au sein des institutions du secteur de la sécurité afin que tous les acteurs qui doivent être là soient ainsi présents autour de la table au moment de la formulation de ces plans. Ils ont proposé de présenter des arguments persuasifs tenant à l'efficacité opérationnelle et de renforcer les capacités des acteurs de la sécurité chargés de la rédaction des politiques ou de leur mise en œuvre. Un grand nombre de participants ont fait valoir que le processus de création des plans d'action nationaux pouvait devenir une occasion fructueuse de faire œuvre de pédagogie auprès des acteurs de la sécurité en les sensibilisant à l'importance de la prise en compte systématique de la dimension hommes-femmes, et de donner des orientations pratiques sur leurs applications concrètes dans le contexte des politiques, des plans et des stratégies.

Les membres du groupe de travail ont recommandé que des études soient menées ou compilées aux niveaux national et infranational afin de mieux comprendre les rôles spécifiques que jouent les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent ou dans ses manifestations, et de veiller à ce que les mesures engagées soient adaptées aux contextes locaux. Si la religion a été citée parmi les éléments à prendre en considération pour mieux comprendre comment prévenir ou combattre l'extrémisme violent, les participants ont également relevé d'autres facteurs importants, tels que l'insuffisance de débouchés économiques, les carences des systèmes éducatifs, l'instabilité politique et la poussée démographique des jeunes, autant d'éléments qu'il faut mieux comprendre du point de vue de la problématique hommes-femmes. Enfin, les participants ont insisté de nouveau sur l'importance de la participation de la société civile, soulignant qu'il était absolument essentiel d'associer cette dernière à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent pour pouvoir apporter une réponse à l'extrémisme violent qui soit rapide, éprouvée et adaptée aux populations locales.

## **Les plans d'action nationaux du point de vue régional et international**

Les coordonnateurs nationaux peuvent également se faire les champions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. La deuxième journée s'est ouverte par une table ronde lors de laquelle des organisations internationales et régionales se sont penchées sur les plans d'action régionaux ainsi que sur les politiques et les programmes mis en place dans le domaine de la paix et de la sécurité. La Représentante permanente adjointe de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Carolyn Schwalger, a animé un débat réunissant des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), d'ONU-Femmes et de l'Union pour la Méditerranée, qui ont échangé des exemples concrets d'initiatives prises et cité certains des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Tous les intervenants ont insisté de nouveau sur la nécessité d'assurer la cohérence et la coordination des politiques internationales, régionales et nationales sur les femmes et la paix et la sécurité. La représentante de la CEDEAO, Onyinye Onwuka, et celle de l'OTAN, Hildur Sigurdardottir, ont décrit les plans mis en place par leurs organisations respectives dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, mettant en exergue la façon dont ces stratégies ont permis d'institutionnaliser une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans leurs travaux. La représentante d'ONU-Femmes en Asie et dans le Pacifique, Hanny Cueva-Beteta, a présenté les conclusions d'un symposium récent ainsi que d'un rapport dégageant les thématiques et les nouvelles problématiques communes de neuf plans d'action nationaux de la région, comme l'extrémisme violent, les changements climatiques et les crises humanitaires. Enfin, la représentante de l'Union pour la Méditerranée, Fatiha Hassouni, a évoqué l'organisation prochaine de la réunion du dialogue ministériels de l'organisation, qui doivent réunir des parties prenantes de l'ensemble de la région pour examiner des questions telles que la coordination des stratégies nationales, les travaux de recherche sur l'extrémisme violent et les solutions apportées par les pouvoirs publics à la question des migrations et à la crise des réfugiés.

### **Importance des plans d'action nationaux à fort impact**

Dans tous les débats, les participants ont mis l'accent sur le fait que les effets des stratégies nationales devaient se faire sentir directement dans la vie des hommes et des femmes dans le monde. M. Jacevic a dégagé plusieurs éléments clefs de ces plans d'action nationaux à fort impact, notamment :

- a) La volonté politique, à entretenir au sein de tous les organes de mise en œuvre et à tous les niveaux;
- b) La coordination des travaux de l'ensemble des organismes publics compétents et des partenaires d'exécution;
- c) L'association de la société civile à toutes les étapes, de l'élaboration à l'évaluation en passant par la mise en œuvre;
- d) L'allocation de fonds destinés à la mise en œuvre des plans d'action nationaux, avec mesure des coûts;
- e) Le renforcement des compétences techniques et l'affectation de ressources au suivi et à l'évaluation.

La Directrice adjointe du service du Ministère irlandais des affaires étrangères chargé de la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et du règlement des conflits, Paula Molloy, ainsi qu'une conseillère hors classe du Bureau pour l'égalité



entre les sexes de Bosnie-Herzégovine, Kika Babic-Svetlin, ont donné des exemples de la façon dont ces entités avaient déterminé les améliorations à apporter dans les prochains plans, après avoir procédé à l'évaluation des plans d'action nationaux précédents. Il s'est notamment agi d'appliquer une théorie du changement pour définir les objectifs généraux et les effets souhaités, de rationaliser les indicateurs et d'en réduire le nombre pour se concentrer sur l'impact réel, et d'ouvrir plus largement le processus d'élaboration du plan d'action national en associant à cette élaboration des acteurs extérieurs à la sphère classique de la paix et de la sécurité. Le Directeur de la Division de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales du Ministère marocain des affaires étrangères et de la coopération internationale, Redouane Houssaini, a fait observer que, si le Maroc ne disposait pas d'un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, le Gouvernement marocain mettait néanmoins en œuvre des programmes sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans le cadre de l'Initiative pour la médiation en Méditerranée, en partenariat avec l'Espagne et d'autres parties prenantes. Il a reconnu qu'un plan d'action national serait utile pour coordonner les activités menées en la matière par les pouvoirs publics. Durant tout le débat, les participants ont souligné à quel point il était important de rendre publiquement et régulièrement compte de l'action accomplie dans le cadre des plans d'action nationaux par l'intermédiaire de mécanismes tels que les auditions parlementaires, les rapports parallèles ou les enceintes internationales.

### Mesures spécifiques et clôture

Invités à indiquer les engagements et les mesures qu'ils souhaiteraient recommander à leurs gouvernements respectifs en matière de politiques et de plans d'action nationaux relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, les participants ont notamment cité les engagements suivants :

- a) Continuer de dialoguer avec les collègues des services de sécurité et assurer la cohérence des politiques en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent (Finlande);
- b) Continuer de travailler à l'adaptation des plans d'action au niveau local et encourager les partenaires des pays donateurs à trouver les moyens de développer l'appropriation locale (Global Network of Women Peacebuilders);
- c) Revoir le cadre de suivi et d'évaluation afin d'y incorporer certaines des idées formulées au cours des réunions, notamment le raffinement et la réduction des indicateurs (Kenya);
- d) Incorporer des éléments de diversité et de différence (Thaïlande);
- e) Réfléchir aux meilleurs moyens de s'engager auprès de la société civile et de l'appuyer à long terme (Norvège);
- f) Institutionnaliser la participation de la société civile et les relations avec elle d'un bout à l'autre du cycle des plans d'action nationaux (Canada);
- g) Intégrer les nouvelles thématiques dans le prochain plan d'action national (Norvège).

Certains ont demandé que, lors de la prochaine réunion du Réseau, une séance soit consacrée à l'établissement ou au rétablissement de plans d'action à l'intention des pays ne disposant pas d'un plan actif.

À la clôture de la réunion, un représentant d'ONU-Femmes a annoncé que l'entité accueillerait le secrétariat du Réseau à New York et indiqué que le recrutement d'un fonctionnaire chargé d'appuyer le Réseau était en cours. Le coordonnateur du Réseau serait notamment chargé des fonctions suivantes :

- a) Mettre en place et tenir une base de données sur les coordonnateurs nationaux;
- b) Produire des bulletins d'information réguliers destinés à promouvoir les nouvelles études, les bonnes pratiques et les possibilités de financement et de renforcement des capacités, et dresser un état des lieux des mesures et initiatives prises aux niveaux national et régional sur la question des femmes et de la paix et la sécurité;
- c) Fournir un appui technique et logistique dans le cadre des réunions semestrielles et des réunions d'experts.

Ce représentant a également signalé que le secrétariat aurait constamment besoin, à l'avenir, du concours et du financement des États Membres pour pouvoir mener à bien ses activités. L'Espagne, qui organisera une réunion de suivi du Réseau à New York au troisième trimestre de 2017, a souligné qu'il importait de constituer un véritable réseau permettant aux coordonnateurs nationaux d'échanger informations et bonnes pratiques. Le représentant de l'Allemagne a confirmé la volonté de son pays d'accueillir la prochaine réunion du Réseau, qui devrait se tenir à Berlin en avril ou en mai 2018. Cette réunion, qui aura pour objectif de faire fond sur les solides progrès accomplis à Alicante en matière d'échange de bonnes pratiques et de formulation des problématiques communes et des solutions possibles, rassemblera encore un large éventail d'acteurs, dont des organisations de la société civile.

## **Annexe II à la lettre datée du 6 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Communiqué conjoint publié à l'issue de la première réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité**

Nous, représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Burkina Faso, du Canada, du Chili, de Chypre, de la Colombie, de la Croatie, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kenya, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Malaisie, du Mali, de Malte, du Maroc, du Monténégro, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, de la Serbie, de la Sierra Leone, de la Slovaquie, de la Slovénie, de Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie, de la Thaïlande, de la Tunisie, de l'Ukraine et de l'Uruguay, ainsi que de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée, nous sommes réunis à Alicante (Espagne) les 26 et 27 avril 2017 à l'occasion de la première réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

Inauguré à New York le 23 septembre 2016, le Réseau est un espace interrégional de partage et d'échange d'enseignements et de bonnes pratiques entre États aux trajectoires diverses et organisations régionales et internationales, créé pour faire progresser la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment quant aux moyens d'élaborer et d'évaluer des stratégies nationales à fort impact, d'intégrer les problématiques hommes-femmes dans toutes les analyses effectuées en matière de sécurité et toutes les démarches de prévention, de renforcer la participation des femmes au secteur de la sécurité, aux processus de paix et aux efforts de médiation, et de lutter contre les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits.

À l'occasion de cette inauguration, les membres fondateurs du Réseau ont réaffirmé, comme il avait été souligné lors de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité mené en octobre 2015, que les États Membres et les organisations régionales demeuraient les acteurs les plus influents de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et qu'il leur incombait au premier chef de faire en sorte que les engagements dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité soient pris en compte dans les politiques et les cadres normatifs nationaux.

À leur première réunion, les membres du Réseau ont réaffirmé qu'ils entendaient contribuer à susciter l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux et de stratégies pour les femmes et la paix et la sécurité, moyens d'intégrer systématiquement les problématiques hommes-femmes aux actions menées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Conscients qu'il était nécessaire de formuler de façon plus efficace l'impact des plans d'action nationaux, les coordonnateurs nationaux ont décidé de continuer à élaborer des stratégies permettant d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action

nationaux à fort impact, et de réduire l'écart existant entre la recherche et la pratique. La réunion était articulée autour de trois groupes de travail consacrés aux questions suivantes : remédier aux obstacles structurels s'opposant à l'égalité entre les sexes; prévenir et combattre l'extrémisme violent – le rôle des plans d'action nationaux; associer la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Les coordonnateurs nationaux ont reconnu que les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité pouvaient permettre de remédier aux obstacles structurels qui empêchent la participation des femmes à l'action menée dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les membres du groupe de travail consacré aux obstacles structurels s'opposant à l'égalité des sexes ont examiné un ensemble d'enjeux et de stratégies dans ce domaine. Ils ont conclu qu'au nombre des questions problématiques figuraient le problème de la communication autour du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, ainsi que la difficulté de prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans le cadre de l'action menée en matière de paix et de sécurité et son incidence sur les résultats opérationnels et la direction des opérations. Les stratégies visant à remédier à ces obstacles devaient consister à former de façon plus complète et plus stratégique le personnel des organisations chargées de la paix et de la sécurité, à intégrer le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité au niveau législatif et doctrinal ainsi que dans les processus de planification et de gestion, et à veiller à ce que les hauts responsables encouragent, mettent en pratique et prennent systématiquement en compte les principes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité.

Compte tenu du problème grandissant que posent la radicalisation et la montée de l'extrémisme violent pour la bonne mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, les coordonnateurs nationaux ont également souligné qu'il importait d'aligner les stratégies nationales relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité sur toutes les politiques et stratégies visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent. Dans la continuité de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité et du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent lancé en décembre 2015, les coordonnateurs nationaux ont affirmé qu'il importait de favoriser l'intervention et la prise de responsabilités véritables des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des programmes visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent. Les membres du groupe de travail consacré à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent ont en particulier recommandé que des études soient menées ou compilées aux niveaux national et infranational afin de mieux comprendre les rôles spécifiques que jouent les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent ou dans ses manifestations. Les participants ont mis l'accent sur le renforcement des capacités comme l'une des solutions permettant d'intégrer le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les stratégies et programmes visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et dans la lutte contre le terrorisme, en veillant à ce que les mesures engagées soient adaptées aux contextes locaux.

Les coordonnateurs nationaux ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir des partenariats avec la société civile et les organisations locales spécialisées dans les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Ils se sont félicités de la contribution indispensable qu'apporte la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux à fort impact. Ils ont reconnu l'intérêt qu'il y avait, dans un contexte souvent marqué par un manque de temps et de ressources, à adopter une méthodologie intégrée pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action nationaux. Les membres du groupe de travail consacré à la participation de la société civile ont relevé que des obstacles

importants s'opposaient à la participation et à l'appui soutenus de la société civile, tels que le manque de financements spécifiques et la difficulté d'institutionnaliser la contribution de la société civile tout au long du processus. Ils ont réfléchi aux moyens de faire face à ces problèmes, notamment à la création d'organes directeurs à l'échelon national et local.

Dans tous les débats, les participants ont mis l'accent sur le fait que les effets des stratégies nationales devaient se faire sentir directement dans la vie des hommes et des femmes dans le monde. Plusieurs éléments clefs ont été jugés importants pour que les plans d'action aient un fort impact :

- a) La volonté politique, qui doit être entretenue à tous les niveaux;
- b) La coordination entre les organismes publics;
- c) L'association de la société civile;

d) Le financement de la mise en œuvre des plans d'action nationaux (fonds spéciaux ou fonds prélevés sur le budget des organisations compétentes). Les participants ont relevé que, dans certains cas, en particulier dans les pays en développement, les plans d'action nationaux n'avaient pas été appliqués faute de financements;

e) Le renforcement des compétences techniques et l'affectation de ressources au suivi et à l'évaluation des plans. Des mécanismes permettant de communiquer régulièrement l'information sont absolument essentiels pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Les participants ont indiqué que cette communication pouvait notamment se faire au moyen des mécanismes tels que les auditions parlementaires, les rapports parallèles ou les rapports présentés dans le cadre des enceintes internationales.

L'importance de la cohérence et de la coordination de l'action menée aux niveaux international, régional et national dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité a également été soulignée. Les représentants des organisations internationales et régionales ont échangé des exemples concrets d'initiatives prises et cité certains des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre le programme prévu dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Il a été décidé à la réunion constitutive que, dans l'intérêt du dynamisme et de la pérennité du Réseau, les coordonnateurs nationaux se réuniraient deux fois par an : la première, dans une capitale; la seconde, en marge du débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Après la première réunion, qui s'est tenue en Espagne les 26 et 27 avril 2017, la seconde réunion sera organisée par l'Espagne en marge du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité à New York en 2017. L'Allemagne a proposé d'accueillir dans sa capitale la prochaine réunion, qui devrait se tenir en avril ou en mai 2018. La Namibie a proposé d'organiser la réunion suivante en 2019.